

Nouvelle politique de stationnement dans les établissements de santé de l'Estrie

PUBLIÉ LE JEUDI 19 JANVIER 2017 À 19 H 17



Le stationnement du CHUS à Sherbrooke Photo : Radio-Canada/ICI Estrie

À compter du 1er avril 2017, les tarifs pour se stationner dans les établissements du CIUSSS de l'Estrie-CHUS seront plus uniformes.

Si vous deviez auparavant payer un tarif fixe d'environ 6 \$ après 15 ou 30 minutes gratuites, on mettra de côté ce modèle dès le 1er avril prochain. On remplace tout ça par un tarif modulable partout sur le territoire. Toutefois, selon que vous êtes en milieu plus urbain ou plus rural, cette modulation sera différente.

Les tarifs pourraient, par la suite, augmenter d'année en année en suivant l'indice du prix à la consommation. Au total, les revenus sont évalués à 8 millions de dollars et financeront les installations.

Tarification de stationnement
ZONE 2

0 à 30 minutes:	gratuit
30 minutes à 1h :	1,25 \$
1h01 à 2h :	2,50 \$
2h01 à 4h :	3,25 \$
4h01 à 24h :	3,75 \$

LE TÉLÉJOURNAL
eau@radio-can. 18h **NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT**

La nouvelle tarification des stationnements du CHUS Photo : Radio-Canada/ICI Estrie

« On trouve que c'est en toute équité avec le principe d'utilisateur-payeur. Ce qui veut dire que tu n'es pas là longtemps, tu paies moins cher », explique la présidente-directrice générale adjointe au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, Johanne Turgeon.

« On fait l'entretien de nos parcs de stationnement en fonction de l'utilisation de nos parcs de stationnement, alors la tarification est plus grande », ajoute Mme Turgeon.

Le stationnement demeurera gratuit pour les usagers dans les secteurs de Coaticook, du Haut-Saint-François et des Sources. Les familles qui comptent un proche dans un CHSLD recevront une vignette pour du stationnement gratuit.

Les employés déçus

Si certains employés n'avaient pas à payer le stationnement auparavant, c'est maintenant chose du passé. La facture oscillera entre 137 \$ et 550 \$ par année selon le type de permis et de zone.

« Pour la moitié des employés, il y a des changements parce que ces gens-là ne payaient pas. C'est une autre augmentation de tarifs », s'indigne Emmanuel Breton de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

« Nos conseillers en relations de travail sont déjà à pied d'oeuvre pour regarder la jurisprudence dans ce dossier-là, parce qu'on trouve que ça n'a pas de bon sens. L'indice des prix à la consommation augmente pour les stationnements, mais les salaires ne suivent pas », conclut M. Breton.

À lire aussi : [Stationnement d'hôpitaux : pas plus de 10 \\$ dit la CAQ](#)